

# OMPI



PT/DC/35

ORIGINAL : Français

DATE : 26 mai 2000

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS

Genève, 11 mai – 2 juin 2000

### ARTICLE 5

#### *Proposition de la délégation du Burkina Faso*

La délégation du Burkina Faso propose d'apporter la modification ci-après à l'article 5.1)a)iii):

« Une partie qui, à première vue, ~~semble constituer~~ peut être acceptée par l'Office comme étant une description ».

[Fin du document]